

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5<sup>e</sup> Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

COMPTE RENDU INTEGRAL — 34<sup>e</sup> SEANCE

1<sup>re</sup> Séance du Mercredi 3 Novembre 1976.

### SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. FRANÇOIS LE DOUAREC

1. — Loi de finances pour 1977 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 7403).

Qualité de la vie.

#### II. — JEUNESSE ET SPORTS.

MM. Coulais, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan;

Rickert, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Soisson, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie, chargé de la jeunesse et des sports.

MM. Sainte-Marie,  
Mayoud,  
Eage,  
Bernard Marie.

M. le secrétaire d'Etat.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

2. — Ordre du jour (p. 7414).

★ (2 f.)

PRÉSIDENTE DE M. FRANÇOIS LE DOUAREC,  
vice-président.

La séance est ouverte à onze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— I —

### LOI DE FINANCES POUR 1977 (Deuxième partie.)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1977 (n° 2524, 2525).

### QUALITÉ DE LA VIE

#### II. — Jeunesse et sports.

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la qualité de la vie concernant la jeunesse et les sports.

La parole est à M. Coulais, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la jeunesse et les sports.

**M. Claude Coulais, rapporteur spécial.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie, chargé de la jeunesse et des sports, mes chers collègues, le projet de budget de 1977 de la jeunesse et des sports ne peut être correctement apprécié si l'on fait abstraction de la volonté du Gouvernement de réduire l'inflation en modérant la croissance des dépenses publiques.

Parce qu'il est fondé sur cette volonté normative, ce budget sera considéré par certains comme un budget de régression. Il le sera notamment par ceux qui ont pris l'habitude d'être sceptiques sur toute action nouvelle et, souvent, tristement négatifs.

Déjà, l'an dernier, ce sentiment avait été exprimé alors que le budget de 1976, en augmentation de 19 p. 100 sur celui de l'exercice précédent, était un budget de réel progrès.

La contestation systématique de toute réalité est à ce point devenue une seconde nature qu'elle conduit parfois à nier l'évidence, c'est-à-dire les progressions lorsqu'elles se réalisent et les contraintes de l'action publique lorsqu'elles existent.

S'il est vrai que des contraintes économiques limitent le projet de budget de 1977, comment apprécier celui-ci sans tenir compte de ces contraintes ?

Parce que la commission des finances est objective et tient compte de l'impératif de l'équilibre des finances publiques par la modération de la masse budgétaire, c'est un avis réaliste et positif que j'ai à formuler en son nom, d'abord sur le budget, ensuite sur ses priorités d'action.

D'abord sur le budget.

Ce qui le caractérise, c'est, bien sûr, sa faible progression — 10,4 p. 100 — inférieure à celle du budget de l'Etat et très inférieure à celle du budget de l'exercice précédent.

De ce fait, monsieur le secrétaire d'Etat, votre département ministériel a été confronté à un choix difficile entre deux orientations : soit reconduire les moyens financiers de l'ensemble des secteurs dont il a la charge, sans progrès réel pour aucun d'eux, ou, au contraire, donner la priorité au secteur d'activité qui en a le plus besoin.

Parce que vous avez choisi cette deuxième direction, votre budget de 1977 peut être présenté aussi bien comme un budget de réduction des dépenses d'investissements — et, dans son état actuel, il en est bien ainsi — que comme un budget d'amélioration des moyens des services de fonctionnement, et c'est aussi ce qui le caractérise. De nombreuses mesures permettront, en effet, de poursuivre la revalorisation de la situation des enseignants et la création de nouveaux postes.

Nous approuvons d'autant plus ce choix que ses conséquences négatives sur le volume des investissements peuvent être annulées par l'affectation de crédits complémentaires en cours d'année, et j'y reviendrai tout à l'heure. Le budget de 1977 serait ainsi un budget de léger progrès.

Certains ne manqueront pas de dénoncer la modération de ces ambitions, en soulignant à nouveau que le budget de la jeunesse et des sports ne représente que 0,71 p. 100 du budget de l'Etat.

Nous savons maintenant — et je remercie le secrétariat d'Etat de l'enquête qu'il a conduite sur notre demande, exprimée avec force l'an dernier — qu'une telle affirmation est fautive et que c'est là un mauvais procès.

L'Etat, en effet, affecte 1,3 p. 100 de son budget à l'action sportive et socio-éducative, grâce à l'effort financier d'une dizaine de ministères, qui aura représenté 3,8 milliards de francs en 1976 et qui représentera vraisemblablement plus de quatre milliards de francs en 1977.

L'Etat fait donc beaucoup plus pour la jeunesse qu'on ne le prétend. Cela devait être dit, cela doit être connu pour que, à partir d'une analyse exacte du budget de programme de l'Etat, on cesse d'abuser l'opinion par des slogans trompeurs et, par le fait même, de fausser le débat politique.

Je vais présenter maintenant les observations de la commission des finances sur les trois objectifs permanents de votre secrétariat d'Etat : la poursuite de l'accroissement des moyens de formation en milieu scolaire, le maintien de l'effort d'équipement, le soutien des activités socio-éducatives.

Seul le premier de ces trois objectifs a été pris en compte et a reçu une priorité d'affectation de crédits dans le projet de budget de 1977. Celui-ci permettra d'accroître les moyens d'éducation physique et sportive en milieu scolaire, notamment

par la création de 652 postes supplémentaires de professeur d'éducation physique pour la rentrée scolaire de 1977 et par celle de 50 nouveaux centres d'animation sportive.

Ainsi, c'est bien au développement de sa mission la plus essentielle, celle de la formation sportive des jeunes dès la période scolaire, que l'Etat affectera en 1977 un supplément de moyens.

Si nous nous en réjouissons, puisque nous n'avons cessé de le réclamer, nous devons cependant souligner que cette première priorité est insuffisamment prise en compte, ce supplément de moyens se situant en-deçà des objectifs retenus par le Gouvernement et approuvés par le Parlement dans la loi-cadre du VII<sup>e</sup> Plan. Cinq mille emplois nouveaux devaient être en effet programmés et garantis au cours du VII<sup>e</sup> Plan. A la fin de sa deuxième année d'exécution, 1 280 postes seulement auront été créés.

D'où la nécessité de prévoir la création de 1 200 à 1 300 postes chaque année à partir de 1978. Vous devrez certainement faire appel à toute votre force de persuasion, monsieur le secrétaire d'Etat, pour enlever la décision.

Mais cette première priorité nous paraît aussi insuffisamment respectée du fait que les postes de professeur d'éducation physique créés sont dispersés à l'excès.

Nous constatons en effet que, sur quelque 23 000 postes de professeur d'éducation physique, 19 000 seulement sont affectés à l'éducation physique en milieu scolaire, 2 800 l'étant à l'enseignement sportif extra-scolaire, 500 à l'enseignement supérieur, et 200 à l'encadrement des activités de jeunesse.

Nous avons toujours souhaité une plus grande concentration de l'action de l'Etat sur son programme le plus prioritaire, c'est-à-dire celui qui permettra d'obtenir trois heures d'éducation physique dans le premier cycle et deux heures dans le second. Cet objectif est plus à notre portée que par le passé. Encore faut-il ne pas disperser les moyens sur des expériences dont l'utilité n'a pas été totalement démontrée.

On dit souvent que nous avons piétiné par rapport à cet objectif. En fait, au cours des cinq dernières années, la création de 5 500 postes nouveaux n'a servi qu'à faire face à l'accroissement du nombre des élèves, qui est passé de 3 millions à 4 millions. Cet accroissement devrait être moins sensible au cours des prochaines années.

Nous entendons vous poser trois questions.

La première concerne les centres d'animation sportive, pour lesquels il nous paraît nécessaire d'établir un bilan qualitatif plus clair.

Cinq cents centres ont été créés en quatre ans, touchant 600 000 élèves environ. D'après les éléments d'information dont nous disposons, il semble que l'expérience soit très diversement appréciée selon les régions. N'envisagez-vous pas de faire procéder à une enquête détaillée sur son intérêt ?

Par ailleurs, vous auriez déclaré à un quotidien vouloir mettre un terme à cette expérience. Est-ce exact, et quelles sont vos intentions ?

Enfin, que vont devenir les 130 sections sport-études ? Seront-elles développées ?

Votre position sur ces questions aura des conséquences non seulement sur l'affectation des crédits budgétaires, mais aussi sur la nature des relations de l'Etat avec le mouvement sportif qui est directement concerné.

Le deuxième objectif majeur du secrétariat d'Etat est le maintien en volume du niveau des dépenses d'investissement parce que la pression des besoins reste très forte.

Or le budget de 1977 n'atteindra pas cet objectif puisqu'il entraînera une régression des autorisations de programme d'environ 13 p. 100 par rapport à 1976, et plus particulièrement une diminution des autorisations de programme concernant les collectivités, qui sont actuellement de l'ordre de 17 p. 100, compte non tenu de l'affectation des ressources du pari mutuel urbain.

Certes, nous connaissons la valeur des arguments qui pourraient conduire à modérer les dépenses d'équipement : d'abord, la volonté de certaines collectivités de marquer une pause dans l'effort d'équipement afin d'absorber les dépenses de fonctionnement, mais aussi l'orientation légitime de l'effort du secrétariat d'Etat vers la mise en place d'équipements plus légers, plus disséminés, favorisant davantage les loisirs.

Nous savons aussi que le compte rendu d'exécution du VI<sup>e</sup> Plan et de la loi de programme d'équipement sportif est

meilleur qu'on ne le dit généralement puisque, exécuté à 82 p. 100, ce plan permet à la France de se situer maintenant parmi les tout premiers pays du point de vue de l'équipement sportif.

Mais aucun élément ne nous permet actuellement de dire — et peut-être une enquête serait-elle souhaitable sur ce point — que l'effort d'équipement doit être ralenti.

C'est pourquoi la commission des finances souligne la nécessité et l'intérêt qu'il y aurait, pour maintenir à son niveau l'effort d'équipement, à faire bénéficier le secrétariat d'Etat d'une partie de l'enveloppe de 750 millions de francs prévus au fonds d'action conjoncturelle pour les équipements divers.

Cette réservation nous semble se justifier non seulement par sa nécessité, mais aussi par son utilité économique puisque — nous l'avons constaté lors de l'examen du plan de relance — les équipements sportifs, grâce aux modèles nombreux qui sont agréés et que les régions ont la faculté de choisir, peuvent être immédiatement engagés.

Un crédit d'environ 60 millions de francs sur le fonds d'action conjoncturelle, soit 8 p. 100 seulement de l'enveloppe « équipements divers », permettrait de maintenir à son niveau l'effort d'investissement en équipements sportifs. La demande doit donc en être présentée dès maintenant au Premier ministre, ministre de l'économie et des finances.

Le troisième objectif majeur du secrétariat d'Etat — le soutien de l'action socio-éducative — est aussi le moins bien assuré et le moins bien servi, puisque 9 p. 100 seulement du budget y sont affectés et que les progressions de crédits seront très faibles pour 1977.

A cet égard, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous présenterai deux remarques.

La faiblesse des moyens budgétaires au regard de l'ampleur des besoins et de la multiplicité des interventions appelle, à tout le moins, une meilleure concentration de l'action.

Comme nous l'avons souligné l'an dernier, c'est au soutien des fédérations nationales et plus encore au financement des postes d'animateur que l'Etat, conformément à ses engagements, se doit de donner la priorité.

Ce financement devait être assuré par l'Etat au taux de 50 p. 100 ; il ne l'est actuellement qu'au taux de 25 p. 100.

Un tel écart donne à lui seul la mesure de l'effort financier à accomplir et, par voie de conséquence, de l'effort de remise en cause de certaines dépenses dont l'utilité n'est que marginale.

Parallèlement à cet effort, la discussion et la négociation d'une nouvelle convention avec les fédérations nationales d'éducation populaire, de maisons de jeunes et de la culture, bref avec l'ensemble du mouvement socio-éducatif, nous semblent s'imposer avec une particulière urgence car ces organisations, victimes de leur succès, comme vous l'avez déclaré, se sont développées plus qu'il n'était prévu, ce qui a provoqué une croissance de charges supérieure à celle que l'Etat et les collectivités locales pouvaient assumer.

Cette évolution spontanée, sans cadre budgétaire normatif, conduit donc à l'impasse et peut inciter à une certaine révolte les organisations dont je viens de parler.

Il est urgent d'en sortir et de rechercher un nouveau contenu contractuel quant aux rapports de l'Etat avec le mouvement socio-éducatif.

Ce contenu contractuel pourrait porter sur les priorités respectives à donner aux diverses missions de ce mouvement socio-éducatif, qu'il s'agisse d'animation, d'information ou de coopération.

Il pourrait porter aussi sur le rôle de l'Etat et des collectivités locales vis-à-vis de ces missions, car il ne nous paraît pas évident — nous l'avons déjà dit — que l'Etat doive soutenir de très nombreuses associations locales alors que les collectivités sont mieux placées pour le faire.

Je conclurai ce rapport, monsieur le secrétaire d'Etat, par des considérations d'espoir dans votre action et dans la valeur sportive de la France.

D'abord dans votre action, parce que vous avez conservé le dynamisme et l'ardeur de votre jeunesse et que vous en aurez bien besoin pour atteindre les objectifs de votre département ministériel, pour les faire partager et pour dégager à leur profit de nouveaux moyens. Nos observations n'ont d'autre but que de vous y aider.

Espoir aussi quant à la valeur sportive de la France car, en une période de dénégation permanente, il est bon de souligner que cette valeur n'a cessé de s'affirmer depuis quinze ans.

Elle s'est affirmée, d'abord, par l'accroissement du nombre des licenciés dans les disciplines sportives, puisque 7,5 millions de Français, groupés au sein de 123 000 clubs, sont titulaires d'une licence sportive.

Elle s'est affirmée aussi par la multiplication par quatre ou cinq des équipements de toute nature — gymnases et piscines, notamment — au cours des quinze dernières années.

Elle s'est affirmée, enfin, par un meilleur soutien au sport de haute compétition qui est maintenant doté d'un statut et d'un fonds national d'aide que nous souhaitons voir augmenter.

C'est pourquoi, en approuvant le projet de budget de 1977, nous avons le sentiment de poursuivre une action positive, utile à l'équilibre et au rayonnement de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

**M. le président.** La parole est à M. Rickert, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la jeunesse et les sports.

**M. Ernest Rickert, rapporteur pour avis.** Il est de tradition, pourrait-on dire, que le budget de la jeunesse et des sports connaisse, d'une année sur l'autre, de fortes variations, dans des sens différents.

Après avoir progressé, en 1976, de 17,4 p. 100 par rapport à 1975, le projet de budget de la jeunesse et des sports de 1977 n'augmentera que de 10,4 p. 100 par rapport à l'exercice précédent.

Une telle croissance, inférieure à la progression du budget général de l'Etat qui est de 13,7 p. 100, n'avait pas été enregistrée depuis 1972.

Cette augmentation moyenne cache un contraste qui ne cesse de s'accroître entre les dépenses de fonctionnement et les crédits d'équipement. Les premières connaîtront, en 1977, une croissance de 14,65 p. 100, due essentiellement à la progression des dépenses de personnel. Le budget d'équipement diminuera, au contraire, de 13,3 p. 100 en autorisations de programme et de 4,1 p. 100 en crédits de paiement.

Il est vrai que viendront s'ajouter à ces chiffres, en cours d'année, le produit du prélèvement sur les recettes du P.M.U. et le montant de la taxe dite « de solidarité sportive ». Encore faudrait-il que les rentrées constatées soient à la hauteur de nos espérances, qui rejoignent, en l'espèce, les évaluations des services.

Aussi, à l'orée d'une nouvelle olympiade, et tirant les conclusions des récents jeux de Montréal, le projet du sport qui nous est soumis apparaît comme un budget de transition destiné à permettre que s'engage une vaste réflexion sur la politique du sport et de la jeunesse de notre pays.

**M. Georges Hage.** Encore une réflexion, monsieur Rickert !

**M. Ernest Rickert, rapporteur pour avis.** Vous permettrez au rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales d'y contribuer modestement, en posant les cinq questions qu'il juge fondamentales.

En premier lieu, à quel niveau d'enseignement convient-il de développer, en priorité, l'initiation sportive ? A l'école ou au collège ? Il peut paraître surprenant de poser ce premier débat en ces termes, mais c'est pourtant bien ainsi qu'il le fut récemment, au lendemain des derniers Jeux olympiques.

Perçue au collège comme une contrainte, l'éducation physique et sportive assimilée au jeu par les plus jeunes ne se heurte pas à l'école primaire aux obstacles psychologiques, voire physiques, rencontrés tout au long du second degré. Ne doit-on pas dès lors accentuer davantage encore l'effort consenti jusqu'à maintenant pour le développement du sport à l'école primaire et, même, dans mon esprit, à l'école maternelle ?

Vous savez que dans ce domaine, nous enregistrons déjà un retard appréciable par rapport à d'autres pays, en particulier l'Allemagne de l'Est. Votre prédécesseur, monsieur le secrétaire d'Etat, a pu constater qu'on ne s'y intéresse pas seulement aux enfants des écoles maternelles, mais aussi aux nourrissons en leur apprenant quelques mouvements.

Nous avons, à Strasbourg, depuis cette année, ouvert la piscine et la patinoire aux jeunes de l'école maternelle. C'est une expérience positive, mais coûteuse pour les collectivités locales et pour les parents. Je vous livre ces réflexions pour savoir de quelle manière l'Etat pourrait, lui aussi, contribuer à ces dépenses.

Malgré les progrès enregistrés depuis 1969, date de l'entrée en vigueur du régime des six heures hebdomadaires d'éducation physique à l'école, on ne peut se satisfaire des résultats actuels : 15 p. 100 seulement des élèves, cinq ans après cette décision, recevaient effectivement les six heures réglementaires. On se heurte, certes, en cette matière, au principe de l'unicité du maître. Mais n'a-t-on pas, sans que ce principe soit remis en cause, décidé la création de conseillers pédagogiques, instituteurs spécialisés en éducation physique ?

Or, au rythme actuel des créations de postes figurant au budget de l'éducation — cinquante par an — il faudra plus de 20 ans encore pour parvenir à la norme raisonnable d'un conseiller pour 100 instituteurs, objectif initialement fixé.

Il ne faut pas se cacher que les résultats d'une telle politique ne seront perceptibles qu'à moyen terme et que, dans ces conditions, et en attendant, il convient d'assurer normalement et selon les textes réglementaires actuels, l'enseignement sportif dans le premier et le second cycle du second degré.

Le projet de budget nous propose, à cette fin, la création de 652 postes nouveaux d'enseignant. Est-on sûr d'ailleurs que cela correspondra effectivement à 652 enseignants nouveaux dans les établissements du second degré, à la prochaine rentrée ?

Quoi qu'il en soit, ce chiffre est inférieur aux 900 créations de l'année dernière. Il ne contribuera que dans une faible mesure à la résorption du déficit qui s'élevait, à cette rentrée, selon la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à plus de 6 000 postes. N'ayant pas suivi tout à fait les recommandations de sa commission spécialisée, le VII<sup>e</sup> Plan a fixé un objectif de 5 000 créations de postes d'ici à 1980.

Compte tenu des budgets de 1976 et de 1977, 3 440 postes devraient être ouverts en 1978, 1979 et 1980, soit près de 1 150 postes par an. L'exécution du seul programme d'action prioritaire du VII<sup>e</sup> Plan en matière sportive paraît d'ores et déjà bien incertaine. Le passé explique, monsieur le secrétaire d'Etat, notre pessimisme.

L'éducation physique et sportive dans le second degré n'est pas sans soulever encore bien d'autres questions que votre rapporteur, mesdames, messieurs, évoquera succinctement faute de temps.

Faut-il poursuivre à un rythme aussi rapide que celui des deux dernières années le développement des sections sport-études ? Leur coût global tend à grever, de plus en plus lourdement, le budget du secrétariat d'Etat. Or, aucun bilan précis n'a, à ce jour, été dressé. Des difficultés de recrutement et d'orientation, des insuffisances touchant au contrôle médical se font jour. Une « pause » au moins paraît s'imposer.

Il en va de même des centres d'animation sportive qui, à en juger par les crédits qui leur seront alloués en 1977, ne paraissent plus bénéficier de la priorité affirmée depuis quatre ans. Il est indéniable, en effet, que les CAS, comme toute formule intermédiaire, ont du mal à trouver leur équilibre, voire leur raison d'être.

Il importe enfin de revoir le système de répartition des crédits alloués aux établissements scolaires pour la prise en charge des dépenses d'éducation physique, dit système du « franc-élève », afin de mettre fin à des disparités injustifiées.

Vous avez promis, monsieur le secrétaire d'Etat, lors de votre audition devant la commission, la mise à l'étude de cette question. Puisse cette étude être suivie d'effet !

Nous nous réjouissons également de votre désir de revoir les rapports entre l'Etat et le mouvement sportif.

Quel doit être leur rôle respectif dans le développement du sport ? Telle est la deuxième question fondamentale qu'il convient d'évoquer. Il ne peut y avoir coexistence de deux structures différentes, sans une répartition clairement établie des tâches. Il faut mettre fin à la confusion qui règne trop souvent dans la pratique. Il importe, une fois pour toutes, de savoir qui est quoi dans le sport français, et de tirer, sur ce point, les leçons des derniers Jeux olympiques.

Un contrat librement négocié, énonçant les droits mais aussi les obligations de chacun, pourrait être envisagé. Il va de soi que, dans ce cadre, une fois définies par les pouvoirs publics les

grandes orientations de la politique sportive, le dégagement par l'Etat de moyens financiers suffisants s'imposerait pour donner à ce contrat toute son efficacité.

La formation de cadres sportifs et l'aide financière aux clubs et aux fédérations, constituent une indiscutable priorité. L'aide aux clubs doit d'ailleurs être envisagée de manière globale, et ne pas se limiter aux seules subventions directement attribuées. Cela doit comporter notamment une adaptation particulière de la fiscalité, en matière de taxes parafiscales ou de presse, par exemple. N'oublions pas que ces clubs sont animés et dirigés par des personnes bénévoles qui consacrent une grande partie de leur temps à résoudre les problèmes posés par les tracasseries administratives.

Où en est, par ailleurs, monsieur le secrétaire d'Etat, l'application de la loi du 29 octobre 1975 ?

Votre prédécesseur s'était engagé à publier les dix-huit textes réglementaires d'application avant le 31 décembre 1976, soit un an avant l'échéance fixée par la loi elle-même. Vous permettrez au rapporteur de cette loi devant l'Assemblée nationale de vous faire remarquer que, jusqu'à présent, quatre textes seulement ont été publiés au *Journal officiel*.

Une vaste réflexion peut s'engager encore sur les orientations nouvelles en matière d'équipement.

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales avait souhaité, l'année dernière, la mise en œuvre d'une nouvelle politique qui mette davantage l'accent sur la pleine utilisation des équipements existants et sur le développement de petits équipements, surtout en milieu rural, dont le coût de fonctionnement s'avérerait moins lourd pour les collectivités locales.

Aussi la commission s'est-elle montrée particulièrement heureuse, cette année, de voir votre département s'engager nettement, par votre bouche, monsieur le secrétaire d'Etat, sur la voie de petits équipements polyvalents ruraux ou de quartiers, qui puissent servir à la fois aux activités sportives et aux activités socio-éducatives.

Mais il ne faut pas se dissimuler que le fonctionnement de ces petits équipements nécessitera tout de même un minimum de personnel d'encadrement, personnel formé qu'il ne faudra pas oublier lors des prochains arbitrages budgétaires.

Avant de terminer cet exposé, je voudrais en quelques mots, s'agissant du sport pour tous, évoquer le cas des personnes âgées dont il est beaucoup question en ce moment.

Vous savez qu'à travers notre pays se sont constitués des milliers de clubs du troisième âge qui ont pour mission de parer à l'isolement en organisant des après-midis récréatives ou des séances de couture ou de bricolage. Ne pensez-vous pas que l'on pourrait aussi introduire dans cet emploi du temps une ou deux heures par semaine de mouvements sportifs ? Je ne dis pas de pratique de sports.

Des expériences ont été tentées à ce sujet, en particulier à Strasbourg. Mais là non plus, monsieur le secrétaire d'Etat, nous ne pouvons pas laisser cette initiative à la charge des collectivités locales ou des personnes âgées. Tout le monde ne fréquente pas l'université du troisième âge. J'espère que lors d'une prochaine discussion budgétaire vous penserez également à la santé de ces personnes du troisième âge.

La dernière interrogation que la commission des affaires culturelles, familiales et sociales voudrait soumettre à l'Assemblée porte sur la politique de la jeunesse dont le budget est à nouveau sacrifié, puisque l'ensemble des crédits consacrés à ce secteur ne progressent que de 7,3 p. 100 en francs courants, c'est-à-dire qu'ils représentent une stagnation en francs constants.

La priorité donnée dans cet ensemble à l'information et aux centres de documentation est confirmée pour 1977. Le volume important de contacts prouve l'efficacité de la formule des Centres d'information et de documentation jeunesse.

Mais l'information saurait-elle tenir lieu de pratique, si elle en constitue un des éléments ? D'autant que l'accent nettement marqué en faveur de l'information entraîne des sacrifices sur l'animation organisée par les associations de jeunesse et la coopération internationale.

S'il paraît normal — mais encore faudrait-il le faire — d'accorder aux maisons des jeunes et de la culture des crédits qui correspondent à la croissance certaine des effectifs, il n'est pas moins nécessaire d'accorder aux petites associations locales agréées, animées par des personnes bénévoles, une aide publique non négligeable. Il ne peut y avoir, en effet, de bénévolat sans un minimum de crédits indispensables, dans la pratique, pour les déplacements ou les menues dépenses de matériel.

Telles sont, mesdames, messieurs, succinctement présentées, les principales remarques et interrogations que votre commission des affaires culturelles, familiales et sociales a été conduite à formuler cette année sur un projet de budget, dont elle vous propose par ailleurs l'adoption. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie, chargé de la jeunesse et des sports.

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Mesdames, messieurs, nouveau secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, il m'appartient, sans démagogie, de dire ce qui est du domaine du possible et ce qui relève du domaine du rêve.

Le budget de la jeunesse et des sports a toujours été jugé insuffisant.

**M. Henri Lavielle.** Et ce n'est pas un rêve !

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Cependant, M. Coulais, au nom de la commission des finances, a levé, et je l'en remercie, une ambiguïté essentielle sur le montant de la participation de l'Etat. En effet, les actions conduites par les différents ministères en faveur de la jeunesse et des sports s'élevaient, en 1976, à 3 855 millions de francs, soit 1,3 p. 100 du budget de l'Etat.

Dans ces conditions, il m'incombera de développer une concertation, qui m'apparaît fondamentale, avec M. le ministre de l'éducation, mais aussi avec Mme le secrétaire d'Etat à la culture et M. le secrétaire d'Etat à l'action sociale.

Le projet de budget de 1977, que je vous présente, s'inscrit dans le cadre de l'effort de redressement entrepris par le Gouvernement. Il n'est pas celui dont pourrait rêver un nouveau secrétaire d'Etat, mais il est celui que la nation, dans une période difficile, peut consacrer à la jeunesse et aux sports.

Il oblige à la rigueur. Il conduit à cette réflexion qu'a justement soulevée M. Rickert, au nom de votre commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Je serai un administrateur rigoureux, qui s'appuiera sur les travaux de son inspection générale. Je ferai aussi confiance à mes services, notamment à mes services extérieurs qui s'efforcent, dans chaque département, de conduire une action en liaison avec les élus.

Je suis ouvert à la réflexion, et d'abord à la réflexion avec le Parlement. Car il convient — vos deux rapporteurs l'ont justement souligné — de définir ce que doit être le rôle respectif de l'Etat, des collectivités locales et des associations dans ce secteur essentiel de la jeunesse et des sports.

Des moyens accrus certes, mais pour quelle politique ?

Dans une nation démocratique, il ne saurait y avoir d'encaissement au service d'une idéologie. Dans une société libérale, il ne saurait y avoir d'action autoritaire. Il n'y a pas et il n'y aura pas en France de jeunesse d'Etat, de sport d'Etat. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République, et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Pour nous, le sport n'est pas le moyen de pallier les carences de la liberté. Il ne faut pas, et c'est heureux, courir plus vite ou sauter plus haut pour obtenir un appartement.

De la même façon que la finalité de l'éducation n'est pas contenue dans la comptabilisation des prix Nobel, la finalité du sport n'est pas déterminée par l'arithmétique des médailles olympiques. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des républicains indépendants.*)

**M. Gilbert Schwartz.** Genre Guy Drut !

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Le sport et les loisirs ont un double rôle essentiel : d'abord, le progrès, physique et moral de la nation ; ensuite, la liberté d'expression, individuelle et collective, des Français.

De tels objectifs ne peuvent être atteints que si l'initiative de chacun, le libre exercice des activités et le pluralisme des structures sont assurés.

Il faut donc demander aux différents partenaires de jouer le rôle qui doit être le leur.

A la base, nécessaire, il y a l'aspiration des hommes, leur volonté, leur effort.

Ensuite, il y a le cadre associatif, qui accueille et organise : à mes yeux, il est prioritaire, comme il le fut pour M. Herzog. Je fonderai mon action sur son affirmation.

Je tiens d'ailleurs ici à rendre hommage à l'action des dirigeants bénévoles des clubs sportifs, des associations de jeunesse, dont le rôle est fondamental pour le développement de la pratique sportive dans notre pays.

En troisième lieu, il y a le cadre local, celui du quartier, de la commune ou du canton, par lequel une collectivité publique soutient une initiative, offrant un local, versant une subvention.

Enfin, il y a l'Etat, dont le rôle me paraît être d'abord de compléter, ce qui, dans mon esprit, ne met en cause ni son importance ni sa nécessité.

Car, comme naguère il a dû le faire pour l'organisation de l'économie ou l'aménagement du territoire, l'Etat doit souvent pallier la carence de l'un des partenaires, afin d'offrir l'aide indispensable à la création des activités sportives ou de loisirs.

Mais, aussi, sans se substituer aux autres, l'Etat doit apporter une aide technique et financière qui, seule, permet l'essor de telles activités et assure l'existence de ceux qui les assument.

A terme, l'Etat doit être le garant des règles du jeu. Il ne serait pas sain de demander plus au pouvoir central.

Pour l'essentiel, ce dernier doit définir une nouvelle donne, qui affirme la responsabilité de chaque partenaire : ce sera ma mission.

Ma tâche sera de fonder une action de promotion du sport avec les fédérations sportives, de développer les activités des jeunes en m'appuyant d'abord sur les associations de jeunesse.

**M. Ernest Rickert, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Pour ce faire, il m'appartiendra à la fois de poursuivre ce qui a été engagé — et bien engagé — par mes prédécesseurs et de mettre en œuvre trois orientations nouvelles.

Il s'agit de poursuivre ce qui a été engagé...

**M. René Rieubon.** Continueur de Mazeaud !

**M. Hervé Laudrin.** Ce n'est pas si mal !

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** ... et dans deux directions essentielles : l'application de la loi d'octobre 1975 et le développement de l'éducation physique et sportive.

En effet, la loi d'octobre 1975 a doté le sport d'un statut moderne. Je l'appliquerai. Je ne remettrai pas en cause une décision du Parlement : si je le faisais, à quels reproches m'exposerais-je ?

Mon prédécesseur a pris un engagement : il sera tenu. (*Applaudissements sur quelques bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

**MM. Alexandre Bolo et Roger Corrèze.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** La loi sur le développement du sport suppose la parution de dix-huit textes réglementaires pour son application.

Malgré le changement de gouvernement, ces textes, qui sont prêts, seront soumis à la signature des divers ministres concernés avant la fin de l'année.

**M. Hervé Laudrin.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** C'est un gros travail, c'est un travail prioritaire. Je donne à l'Assemblée l'assurance que je l'accomplirai. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République, et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Poursuivre, c'est aussi, selon la loi votée par le Parlement, développer l'éducation physique et sportive.

Pas dans n'importe quelle direction. Vos rapporteurs ont souligné que j'avais retenu des priorités qui répondent à leurs préoccupations. Je souhaiterais que l'Assemblée les fit siennes.

Pour l'enseignement préscolaire et élémentaire, qui est important, la responsabilité incombe d'abord à M. le ministre de l'éducation, mais j'accompagnerai son action.

J'ai conscience qu'il faut former mieux les instituteurs, qu'il faut leur offrir des possibilités accrues de « recyclage », et je m'y emploierai.

Pour l'enseignement du second degré, 652 postes d'enseignant seront créés en 1977.

C'est sans doute insuffisant, mais c'est, dans le cadre du budget, un effort qui doit être souligné. Les créations de postes devaient être limitées, pour l'ensemble du budget de l'Etat, à la moitié de ce qu'elles étaient en 1976 afin d'accompagner l'effort de redressement de l'économie, c'est-à-dire, pour le budget de la jeunesse et des sports, à 450 nouveaux emplois d'enseignant. Je me suis battu pour que l'objectif du programme d'action prioritaire du VII<sup>e</sup> Plan soit mieux respecté; c'est donc 652 créations qui vous sont proposées.

A ce sujet, une priorité essentielle sera retenue: ces emplois seront avant tout affectés dans les collèges.

Je mettrai fin à la politique des transferts dans le second degré, mais je demanderai aux enseignants un effort particulier, et dans l'intérêt même des enfants.

Pour ce faire, des heures supplémentaires seront mises à leur disposition. Elles doivent, là où les besoins sont les plus criants, assurer l'enseignement indispensable.

Elles doivent aussi permettre une meilleure pratique du sport optionnel, et je veux ici répondre à une question posée par M. Coulais et par M. Rickert sur les centres d'animation sportive. J'ai conscience du fait que la pratique du sport optionnel doit être réorganisée dans le cadre de l'école sous la responsabilité des enseignants, par une participation volontaire de ces derniers, en complément de leur horaire.

Une organisation nouvelle sera donc mise en place, sous l'autorité des enseignants, afin d'établir un programme de travail, qui sera réalisé par groupes homogènes d'élèves et par spécialités sportives.

Les directions départementales de la jeunesse et des sports s'attacheront à faire la synthèse des programmes pour permettre la meilleure utilisation des crédits. Ceux-ci seront notifiés, par année scolaire, aux chefs d'établissement. Le règlement des heures supplémentaires interviendra seulement sur service fait.

Ainsi, chaque élève pourra bénéficier, dans son programme d'activités hebdomadaires, d'un complément d'heures de pratique sportive. Tel est le but qu'ensemble les enseignants, les parents d'élèves et les élèves eux-mêmes doivent s'assigner.

Bien évidemment, c'est en liaison avec les uns et les autres que je compte développer une telle politique.

J'ajoute que, pour répondre au souhait de M. Rickert, j'engage les études nécessaires à une réorganisation du « franc-élève ». Je partage ses préoccupations à ce sujet.

Je fais également suite à la demande conjointe de MM. les rapporteurs visant à dresser le bilan des sections sport-études. En tout état de cause, j'indique à l'Assemblée que, dès l'année prochaine, le contrôle médical sera renforcé.

Mais je tiens aussi à affirmer que le sport ne saurait, pour moi, être réservé à une élite ou aux enfants d'âge scolaire: il doit être l'affaire de tous, des jeunes comme des moins jeunes, et je vais mettre à l'étude la proposition que M. Rickert a formulée à cette tribune concernant le développement d'activités sportives pour le troisième âge.

**M. Marc Bécam.** Voilà un rapporteur comblé!

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Dans cette recherche du sport pour tous, j'organiserai des journées nationales ou régionales qui permettront une réelle promotion du sport. J'encouragerai toutes les initiatives qui permettront aussi une meilleure connaissance de notre pays, car je pense que le sport peut fournir l'occasion d'une redécouverte de la nature par les Français. Je souhaite que mon appel soit entendu.

J'entends poursuivre ce qui a été engagé, mais aussi définir trois orientations nouvelles.

La première, la plus essentielle, est d'établir de nouveaux rapports avec le mouvement sportif.

**M. Jacques Blanc.** Très bien!

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** A cette fin, j'ai noué des contacts avec les présidents des fédérations, avec les dirigeants du comité national olympique et sportif français.

J'ai été, depuis deux mois, à l'écoute des uns et des autres; je me suis efforcé — et je m'efforcerai — d'apporter une réponse à leurs préoccupations.

Un climat nouveau s'est instauré. Des progrès ont pu être réalisés.

Ils sont importants. Une nouvelle donne est possible.

Au mouvement sportif de proposer, d'établir un programme de préparation des athlètes aux compétitions internationales, à l'Etat de donner l'impulsion et d'assurer les financements nécessaires. Mais il ne doit pas y avoir de confusion des responsabilités. Nous sommes d'accord, les uns et les autres, sur cette nouvelle donne essentielle.

Ainsi, en liaison notamment avec la fédération française de football, le relèvement du plancher d'exonération de la taxe sur les spectacles sportifs a été décidé par le Gouvernement. Un amendement en ce sens sera déposé au projet de loi de finances. De plus, le taux de cotisation pour les accidents du travail sera abaissé de 35 p. 100 à 25 p. 100.

J'ai voulu affirmer une volonté de concertation: je suis à la disposition de toutes les fédérations sportives et du mouvement sportif, dans un esprit de collaboration, pour conduire une action, que nous jugeons ici fondamentale, de promotion du sport.

Je sais que j'ai été compris. Beaucoup est possible: beaucoup sera fait. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

C'est la raison pour laquelle, en 1977, des conseillers techniques seront mis à la disposition des fédérations, dans les départements où leur action sera la plus utile.

De même, sur la base d'un contrat librement négocié, sera organisée la préparation des prochains Jeux olympiques. Je souhaite simplement, comme MM. les rapporteurs eux-mêmes, que la responsabilité de l'Etat et du mouvement sportif soit mieux précisée.

Ma deuxième priorité sera de conduire une action chaleureuse en faveur de la jeunesse. (*Murmures sur les bancs des communistes.*)

J'entends être le responsable des problèmes de la jeunesse tout autant que celui des problèmes du sport. Il m'appartient de jeter un pont entre la société française et sa jeunesse. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.* — *Murmures sur les bancs des communistes.*)

**M. Guy Ducloné.** Elle n'en fait donc pas partie?

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Selon quelles modalités?

D'abord, par une plus large information: les crédits affectés aux centres d'information jeunesse augmenteront en 1977 de près de 20 p. 100.

Ensuite, par un développement de la formation d'animateurs qualifiés. Je rejoins pleinement la préoccupation de M. Coulais et de M. Rickert: c'est le meilleur service que l'Etat puisse rendre aux associations que d'assurer la formation des animateurs dont elles ont besoin.

La vocation et les structures de l'Institut national d'éducation populaire de Marly seront modifiées à cette fin.

Enfin, je conduirai une action de promotion des loisirs des enfants et des adolescents.

C'est l'une des priorités du budget de 1977, puisque 70 p. 100 des mesures nouvelles du titre IV y sont consacrés.

Un adolescent de quinze ans disposera cette année de 209 jours de congé: une telle situation nous crée une obligation impérieuse. Pour éviter la délinquance, mesdames, messieurs les députés, nous devons mieux organiser les loisirs des jeunes, notamment dans les grands ensembles. Ce doit être l'une de nos préoccupations essentielles.

**M. Daniel Le Meur.** Il faut aussi leur donner du travail!

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Je souhaite conduire cette action avec les associations de jeunesse et les collectivités locales.

De même, j'entends mettre en œuvre au cours des prochaines années un plan de remise en état des centres de vacances. L'époque des colonies de vacances chantées par Pierre Perret doit être largement révolue. (*Murmures sur les bancs des communistes.*)

**Mme Hélène Constans.** Il faudrait d'abord que les familles puissent les payer !

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Enfin, mon ambition, en liaison avec Mme Françoise Giroud, est de faire renaître cette culture populaire dont M. Coulais a parlé, ces traditions artisanales qui constituent le fond de notre vie nationale. La ville peut et doit être ce qu'elle fut autrefois : le lieu privilégié de la rencontre et de la fête. J'accompagnerai, dans cette volonté, l'action que va conduire Mme Françoise Giroud.

Ma troisième priorité est de définir une politique nouvelle d'équipement : ce faisant, je répons au souhait du rapporteur et de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

On ne l'a pas assez dit, un effort considérable a été réalisé par l'Etat au cours du VI<sup>e</sup> Plan. Plus de 2 000 terrains de plein air ont été financés...

**M. Gilbert Schwartz.** Par qui ?

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Par l'Etat !

**M. Guy Ducoloné.** Par les communes !

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** ... plus de six cents piscines ont été construites.

**M. Gilbert Schwartz.** Quelle est la participation de l'Etat ?

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Aucun pays au monde n'a conduit un tel effort, et la majorité peut en être fière. *(Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants. — Exclamations sur les bancs des communistes.)*

**M. Gilbert Schwartz.** Il faut être sérieux !

**M. César Depiètri.** Sur les installations, l'Etat prélève encore la T. V. A. !

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Aujourd'hui, sur ces bases, que nul ne devrait contester... *(Exclamations sur les bancs des communistes.)*

**M. Roger Corréze.** Vous n'avez jamais voté le budget, messieurs !

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** ... une nouvelle politique peut être mise en œuvre. Les installations existantes doivent être mieux utilisées, et vos commissions, à juste titre, l'ont souhaité. Surtout, une priorité doit être affirmée en faveur d'équipements légers, polyvalents, ouverts à tous, aussi bien dans les villes que dans les campagnes. *(Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

Il faut permettre aux jeunes Français de taper dans un ballon, de pratiquer le sport, même si les terrains n'ont pas les normes réglementaires internationales. *(Applaudissements sur les mêmes bancs. — Protestations sur les bancs des communistes.)*

Sans attendre, j'ai pris les dispositions pour que soient aménagés en terrains de jeux les espaces destinés aux équipements publics, et non construits, dans les zones d'aménagement.

Mesdames, messieurs les députés, le budget de 1977 ne permettra pas de tout faire.

Mais je veux donner à l'Assemblée l'assurance que ce qui sera entrepris le sera dans la rigueur et dans la clarté.

Une nouvelle donne peut être distribuée : l'Etat, les collectivités locales, le mouvement sportif, les associations de jeunesse y trouveront naturellement leur place. Les contacts que j'ai pu nouer depuis deux mois sont encourageants. Je poursuivrai dans la voie où je me suis engagé.

Mais, dans cette action essentielle, votre soutien sera décisif, et je le demande à l'Assemblée nationale tout entière. *(Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

**M. le président.** Dans la discussion, la parole est à M. Sainte-Marie.

**M. Michel Sainte-Marie.** Lorsque vous avez accepté les fonctions de secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, en n'ignorant rien des problèmes qui se posaient, vous avez, monsieur le secrétaire d'Etat, fait votre un budget qu'à juste titre on dénonce, çà et là, comme un budget de misère.

Vous ne vous étonnez donc pas que nous refusions de vous suivre dans les exercices acrobatiques auxquels vous venez de vous livrer dans la présentation de ce projet de budget.

Quelques chiffres vont me permettre d'illustrer cette affirmation.

En 1975, votre budget représentait 7 millièmes du budget de l'Etat ; en 1976, 7,3 millièmes ; en 1977, 7,1 millièmes. En outre, il convient de noter que les autorisations de programme diminuent de 69 millions de francs et les crédits de paiement de 20 millions de francs par rapport au budget de 1976, que deux heures d'éducation physique et sportive en moyenne sont seulement dispensées par semaine dans le second degré, qu'il n'y a qu'un professeur pour 2 000 étudiants dans l'enseignement supérieur, que 652 créations de poste sont prévues en 1977 alors que le Plan en prévoyait 1 000 chaque année et que 3 000 seraient nécessaires annuellement pendant dix ans pour combler le retard.

Par rapport au budget de l'Etat, qui progresse de 13,7 p. 100, le vôtre n'augmente que de 10,4 p. 100 : c'est non plus la stagnation, mais la régression.

On peut également déplorer la diminution des mesures nouvelles qui, seules, permettent de fonder une appréciation réelle : elles représentent seulement 2,47 p. 100 de progression sur le budget voté en 1976, c'est-à-dire en fait 7 à 8 p. 100 de moyens en moins.

Je m'étonne d'ailleurs des mésaventures qui, du 11 février au 23 septembre 1976, sont survenues au budget de la jeunesse et des sports de 1976 : il a fait l'objet de manipulations extrêmement nombreuses. J'en ai relevé trente et une. Je vous ai entendu parler de rigueur. Nous suivrons donc avec attention l'application du budget de 1977.

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Encore faudrait-il le voter !

**M. Michel Sainte-Marie.** Dans ces conditions, on est légitimement en droit de s'interroger sur l'utilité d'une discussion budgétaire puisqu'il semble possible de créer l'illusion de la nouveauté alors que toute décision apparemment novatrice n'a pu être prise qu'au détriment d'une action déjà décidée et qu'il appartenait au Gouvernement de conduire. Bref, comme le dit le dicton populaire, « on a déshabillé Pierre pour habiller Paul ».

Mon ami Henri Lavielle a déjà, à plusieurs reprises, appelé l'attention de l'Assemblée sur cette grave question. Il a posé plusieurs questions écrites qui lui ont valu des réponses embarrassées du ministre de l'économie et des finances.

Dans la dernière, qui date du 3 octobre, publiée au *Journal officiel* du 8 octobre, il est malgré tout indiqué que l'on va « consulter le Conseil d'Etat sur l'interprétation à donner à l'ordonnance organique du 30 juin 1952 en ce qui concerne, d'une part, l'ouverture préalable, par voie réglementaire, d'autorisations de programme pour les opérations en capital financées en tout ou partie par des tiers, d'autre part, sur le bien-fondé des transferts entre titres budgétaires ».

Nous attendrons donc avec le plus grand intérêt l'avis du Conseil d'Etat et nous serons, je le répète, extrêmement attentifs aux conditions d'exécution du budget de 1977.

Cela dit, vous ne serez sans doute pas surpris, au fond de vous même, que je qualifie votre budget, avec mes amis du groupe socialiste et des radicaux de gauche, de « budget de faillite ».

Faillite des structures, d'abord.

Que signifie en 1976 ce secrétariat d'Etat « à la jeunesse et aux sports ? » En quoi les sports seraient-ils l'apanage de la jeunesse ? Au fait, que signifie ce mot ?

Pourquoi les loisirs, qui occupent une place de plus en plus grande dans notre société, sont-ils exclus ou découpés arbitrairement en jeunesse, sports, tourisme ?

Pourquoi refuser de considérer que l'enseignement physique et sportif doit être intégré dans l'éducation nationale, alors qu'il relève de votre secrétariat d'Etat, comme si l'on voulait reléguer les activités physiques à l'école dans un placard distinct, à l'abri des regards indiscrets ?

Que de chevauchements, de double-emplois, de concurrence inutile, donc de gaspillages au niveau de certaines gestions qui se sont développées en autant d'exemplaires qu'il y a de ministères concernés : l'éducation, les universités, les sports, la culture, l'agriculture, le tourisme.

J'ai parlé tout à l'heure de manipulations internes à votre budget. Que dire alors de cet émiettement où l'on ne sait plus qui fait quoi, sinon que personne n'y trouve son compte, surtout pas, bien sûr, les intéressés, nos jeunes, nos étudiants ?

Pensez, monsieur le secrétaire d'Etat, à tous ceux qui ne peuvent trop souvent espérer, pour profiter au mieux de ce fameux « temps de vivre » qu'ils ont conquis par la lutte, qu'en ce secteur commercial qui, lui, colonise et récupère, utilisant à fond ce désordre que les gouvernements successifs ont organisé à partir de budgets vides mais compliqués, véritables labyrinthes débouchant sur le néant et sur l'ennui !

Faillite de la politique sportive, ensuite.

Est-il besoin d'insister à nouveau après Montréal ? Oui, parce que, pour nous, les Jeux olympiques ne sont pas tout et qu'une nation sportive, comme le parti socialiste ne cesse de le répéter au point que nous faisons école, doit dégager d'elle-même ses propres élites.

A cet effet, une condition est indispensable, mais elle est de taille : une solide volonté politique doit animer le Gouvernement afin de promouvoir un authentique sport de masse.

Vous conviendrez avec moi, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'aujourd'hui, avec nos deux heures hebdomadaires d'éducation physique et notre médaille d'or aux derniers Jeux olympiques, nous n'avons ni sport de masse, ni sport pour tous, ni sport à l'école, ni sport d'élite, ni sport du tout.

Et votre budget aggravera les choses.

Les bonnes intentions, certes, ne manquent pas, et ce n'est pas nouveau. Vous-même avez tenu des propos inspirés par le bon sens dès votre prise de fonction.

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Merci !

**M. Michel Sainte-Marie.** Mais à quoi bon haranguer les foules de jeunes par-delà les océans, comme M. le Président de la République vient de le faire depuis l'île lointaine de la Réunion, pour leur offrir, revenu à Paris, d'aussi médiocres moyens !

Ce que propose le Gouvernement n'est, finalement, que le reflet fidèle d'une politique à l'image de la société qu'il nous offre : glorification du sport d'élite jouissant d'un « privilège » outrancier isolant le sportif dans un ghetto moral et social aussi préjudiciable à lui-même qu'à la société ; absence de structures nécessaires et efficaces, pour que cette élite soit dégagee ; inexistence d'une pensée politique sportive touchant l'ensemble du pays ; abus de slogans, tel « le sport pour tous » dont les motivations ne présentent pas toujours les garanties morales nécessaires ; ignorance du sport dans l'entreprise, sans prise de conscience et laissé à l'abandon ; pénalisation financière, par le biais de la T.V.A., des municipalités qui s'efforcent de réaliser les équipements sportifs ; absence de définition d'une politique sportive faisant partie intégrante de l'évolution de la société.

Le sport ne porte pas lui-même toutes les vertus, tous les maux ni tous les vices, mais il est actuellement profondément dénaturé par l'exploitation qu'en fait notre société capitaliste, le spectacle, le profit et l'élitisme.

Mes amis Vacant, Madrelle et Huguet insisteront au cours du débat sur les carences, au plan des équipements de l'enseignement de l'éducation physique, du sport en milieu rural.

Pour ma part, je salue une nouvelle fois l'effort consenti par des milliers de communes de France qui tentent de promouvoir une politique sportive pluraliste et de qualité en offrant à tous les âges des moyens en équipements et en éducateurs pour répondre à cette aspiration légitime : goûter aux joies du sport de détente et des loisirs.

Il serait question — et vous avez répondu sur ce point — que vous abandonniez, en partie du moins, ce que vos deux prédécesseurs avaient qualifié de « nouvelle orientation sportive ».

Cette formulation était quelque peu prétentieuse si l'on considère qu'il s'agissait en fait de demander à des organismes plus ou moins privés de faire ce que l'école ne pouvait réaliser, pour la simple raison que le pouvoir ne lui en fournissait ni les moyens ni les éducateurs.

Le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche a le premier mis en garde M. Comiti sur les risques d'échecs que comportait une telle entreprise ; il a entendu avec beaucoup d'attention vos explications à ce sujet.

Avant de conclure, j'évoquerai maintenant la faillite de votre politique socio-culturelle, qui sera plus longuement traitée par mon ami Louis Besson dans la suite de ce débat.

L'augmentation de 13,3 millions de francs des interventions publiques par rapport à 1976 représente 6,4 p. 100, alors que la progression avait été de 12,9 p. 100 en 1976 par rapport à 1975.

Les associations, qui seront certainement intéressées par ce que vous en avez dit tout à l'heure, ont à se plaindre du sort qui leur est fait dans ce budget, lequel leur crée des difficultés considérables et leur pose même des problèmes de survie.

C'est un autre budget qui est indispensable. Avec le comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire — le C.N.A.J.E.P. — le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche demande solennellement pour ces associations une majoration de 10 p. 100 des interventions publiques. Ce plaidoyer en faveur des associations est aussi un plaidoyer pour la démocratie : nous estimons en effet que les associations constituent un élément fondamental, parce que pluraliste, de la vie démocratique de notre pays.

Monsieur le secrétaire d'Etat, il faut déterminer une politique sportive pour la France. Il faut un plan de redressement du sport français. Il faut intégrer l'enseignement sportif dans l'enseignement reçu par les jeunes Français. Pour cela, il faut des moyens, que vous refusez.

Il faut pour la France une politique des loisirs audacieuse et imaginative, faisant appel à ce qu'il y a de meilleur dans l'homme, à son sens de l'organisation et à sa créativité, particulièrement riche chez les plus jeunes.

Il faut que tous, enfants, parents, éducateurs, dirigeants des fédérations sportives et des clubs, animateurs des mouvements d'éducation populaire, soient associés à un vaste projet suscitant l'enthousiasme et indispensable à toute action d'envergure nationale.

Nous sommes au regret de vous dire que nous n'en trouvons ni les moyens ni le souffle dans votre budget.

Ce que votre budget refuse à ces associations, à ces jeunes, ce dont votre politique les détourne, il appartiendra bientôt à un gouvernement de gauche de le promouvoir. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Mayoud.

**M. Alain Mayoud.** Monsieur le secrétaire d'Etat, cette année encore, nous constatons une certaine inertie du budget de la jeunesse et des sports, dévoré à 60 p. 100 par les dépenses de fonctionnement.

Les autorisations de programme, pour leur part, enregistrent en effet une diminution de 13,3 p. 100. Il se peut, comme vous l'avez souligné tout à l'heure, que les efforts accomplis depuis plusieurs années par l'Etat, mais aussi — et j'allais dire surtout — par les communes et les départements justifiaient cette pause en matière d'équipement.

Toutefois, au-delà des chiffres, des pourcentages et des ratios, j'appellerai une fois encore l'attention du Gouvernement sur la nécessité de mettre en œuvre une politique réaliste de la jeunesse et des sports.

Certains de vos prédécesseurs ont sacrifié le sport de masse sur les autels cocardiers de l'élitisme : 2,7 p. 100 du budget total de 1977 de votre secrétariat d'Etat vont au sport de haute compétition — il en faut certes — mais 5,8 p. 100 seulement iront au sport dit « de masse », c'est-à-dire au sport du plus grand nombre, et 2,4 p. 100 de ce budget seront consacrés à la formation des cadres sportifs ; nous reconnaissons d'ailleurs, sur ce dernier point, l'effort qui est consenti.

Notre objectif ne doit pas être de fabriquer quelques bêtes à médailles olympiques, qui iront ensuite, comme on l'a vu récemment, se vendre aux sociétés commerciales. Il doit être, et je le dis nettement, de permettre à un nombre sans cesse croissant de Français de pratiquer un ou plusieurs sports librement choisis.

Il faut commencer par la base de l'édifice et non par le sommet : le sport à l'école doit être privilégié, car le sport fait partie intégrante de la formation des individus et de la culture indispensable à l'homme.

Je sais que vous partagez cette conviction, que vous avez rappelée tout à l'heure. Mais, actuellement, hélas !, le sport est encore trop souvent considéré dans l'opinion publique comme un accessoire, notamment par les parents eux-mêmes dans notre système d'éducation.

Il convient de renverser cette tendance, de donner, dès le départ, aux 4 500 000 jeunes de l'enseignement élémentaire une meilleure image du sport et de permettre ensuite aux cinq millions d'adolescents du secondaire de s'initier et de pratiquer véritablement les sports de leur choix.

Certes, votre collègue de l'éducation a la charge la plus grande et la plus lourde des frais de fonctionnement, mais nous souhaitons que cet effort, en collaboration avec les différents ministères concernés, puisse être accompli dans les mois et les années qui viennent.

L'échec relatif actuel du sport à l'école, et c'est une vérité qu'il faut dire, se traduit également par un certain échec relatif du sport tout court : un Français seulement sur dix pratique le sport régulièrement, mais la moitié de ceux qui le pratiquent ont moins de dix-huit ans ; ainsi, les adultes ne peuvent pas ou n'ont pas la volonté de pratiquer plus souvent le sport.

Un effort important doit donc être entrepris tant dans l'enseignement primaire que dans l'enseignement secondaire.

Or, le déficit en professeurs d'éducation physique et sportive est important : plus de 6 400 postes, d'après notre collègue Rickert, rapporteur pour avis de ce budget. Les recommandations du VII<sup>e</sup> Plan prévoient cinq mille créations de postes. Comment espérez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, atteindre cet objectif avec la portion congrue que la rue de Rivoli réserve depuis si longtemps à la jeunesse et aux sports ?

**M. Georges Hage.** C'est là la solidarité gouvernementale !

**M. Alain Mayoud.** De même, le projet de budget de 1977 ne permettra pas d'aider sérieusement les associations sportives, qui vivent d'expédients parfois, d'aides variables des municipalités et de beaucoup de dévouement. Je tiens d'ailleurs à rendre hommage, comme vous l'avez fait tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat, aux milliers de personnes qui aiment et dirigent nos sociétés sportives et nos associations de jeunes.

Mais le bénévolat s'essouffle et il se désespère s'il ne se sent pas compris, s'il ne se sent pas aidé.

**M. Ernest Rickert, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Alain Mayoud.** La création et le financement d'un corps d'entraîneurs, mis à la disposition des fédérations et des clubs locaux permettraient d'offrir un meilleur service aux jeunes et de détecter les talents. Nous pourrions dès lors disposer de jeunes athlètes qui se lanceraient dans la compétition en s'appuyant sur une base plus solide. Vous avez abordé ce thème tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat ; je souhaite vivement que cet effort soit entrepris quel qu'en soit le coût.

La création des centres d'animation sportive en 1972 répondait au souci d'accroître la pratique sportive des jeunes scolaires dans un cadre extra-scolaire : 504 centres fonctionnent et absorbent 35,5 millions de francs. Pourquoi avoir créé de nouvelles structures, alors que, depuis toujours, des associations et clubs locaux sont regroupés en fédérations ?

Pensez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, poursuivre cette politique et ne croyez-vous pas qu'il serait préférable, dans les années qui viennent, de consentir un effort en faveur de ce qui existe déjà et qui ne demande qu'à vivre, si ce n'est parfois à survivre ?

Je vous ferai part maintenant de deux souhaits.

Le premier rejoint le vœu émis par M. Rickert, rapporteur pour avis, qui a mis l'accent sur la nécessité d'établir un compte économique du sport.

En effet, il convient de remarquer que les collectivités locales, les départements et l'Etat — à travers plusieurs ministères, même si sa part peut apparaître comme insuffisante à certains, dont je suis — participent à cette action. C'est pourquoi il est difficile de déterminer actuellement les crédits totaux que nous consacrons au sport et à la jeunesse.

Il convient également de constater que ces actions diverses, malgré la qualité des directeurs régionaux ou départementaux de la jeunesse et des sports, ne sont pas toujours bien coordonnées. On assiste ainsi à un certain suréquipement né de la concurrence entre cantons ou entre communes, suréquipement préjudiciable au budget de ces collectivités, à celui de l'Etat et au sport en général.

Ce compte économique du sport nous permettrait de voir plus clair ; je souhaite que vous puissiez l'instaurer.

En second lieu, je souhaite la mise en œuvre de mesures qui permettraient une meilleure utilisation des équipements sportifs, car notre équipement atteint maintenant un niveau convenable, que les sacrifices aient été consentis par l'Etat ou par les collectivités.

Or l'encadrement ou, plus simplement, les mesures d'accompagnement sont parfois inexistantes ou insuffisantes. Il faudrait, par exemple, développer les aires de détente et les espaces verts autour des piscines, organiser dans les secteurs urbains des garderies d'enfants afin que les ménages ayant des enfants en bas âge puissent continuer la pratique du sport, et prévoir le transport vers les piscines existantes pour éviter d'en construire de nouvelles un peu partout, d'autant que les frais de fonctionnement de tels équipements sont élevés.

Enfin, il serait nécessaire de définir un programme spécifique de salles polyvalentes dans les zones rurales.

Nous voulons éviter un certain suréquipement, mais également l'installation d'équipements un peu somptueux qui grèvent les finances des collectivités locales.

S'agissant des loisirs et de l'animation socio-éducative, nous avons parfois trop tendance à oublier que les enfants en âge scolaire passent plus de deux cents jours hors de l'école.

Or la politique en matière de maisons des jeunes et de la culture, qui permettent d'offrir à ces jeunes de nombreuses activités, paraît actuellement assez floue, bien que leur bilan, même si elles donnent lieu, ici et là, à des abus ou à un mauvais fonctionnement, est positif.

Il conviendrait, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous fassiez savoir au Parlement et à l'opinion publique vos intentions dans ce domaine. Tout est concevable, sauf le long déperissement dans lequel on laisse ces établissements.

Cette année encore sera difficile pour les centres de vacances et de loisirs sans hébergement.

Les crédits destinés à la jeunesse et à l'animation socio-éducative n'augmenteront que de 7,3 p. 100 en 1977. Les dotations affectées à la coopération internationale en matière de jeunesse ne sont pas augmentées sensiblement. En 1977, on assistera donc à un léger fléchissement du nombre d'échanges effectués au titre de l'office franco-allemand et de l'office franco-québécois. Or, il faudrait, au contraire, développer ces contacts internationaux qui permettent une meilleure compréhension entre les jeunes qui seront les citoyens de demain.

Vous avez annoncé que vous alliez mettre en place non pas une politique pour les jeunes, mais « des politiques pour les jeunes ». Il importe, dès lors, que le pays se donne les moyens financiers de les mettre en œuvre et, surtout, que les problèmes de la jeunesse et du sport soient abordés différemment, avec une nouvelle philosophie dirai-je même.

Il faut que le renouveau de cette politique offre à notre jeunesse un choix dans les loisirs, un choix dans les sports.

Mais il doit lui donner aujourd'hui foi en elle-même et la préparer à ses responsabilités demain.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous nous avez fait part tout à l'heure de vos intentions politiques en la matière. La majorité du groupe des républicains indépendants votera votre projet de budget tout en regrettant vivement qu'il ait été, cette année encore, un peu sacrifié. Mais si la politique que vous avez annoncée est mise en œuvre, nous ne pourrions que vous soutenir dans les mois et les années qui viennent. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'Union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

**M. le président.** La parole est à M. Hage.

**M. Georges Hage.** Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les Jeux olympiques de Montréal ont confirmé, avec une évidence brutale, le déclin du sport français. S'ensuivirent la désignation de boucs émissaires — entraîneurs et enseignants — des limogeages, des déclarations tapageuses et contradictoires du Gouvernement et d'un Guy Drut pour qui le sport français ne serait que turpitudes. Notre plus beau fleuron devenait businessman ; Colette Besson demeure smicarde, quel gâchis !

Cette situation inquiète légitimement des millions de nos concitoyens.

Personne ne saurait rester indifférent devant la place qu'occupe la France dans le monde, surtout quand le comportement de nos athlètes, dont le mérite n'est pas en cause, apparaît comme le signe d'une crise profonde qui affecte l'ensemble des acti-

vités physiques et sportives, c'est-à-dire l'équilibre, la santé et l'épanouissement de chacun, en un mot, le développement de la société française tout entière.

L'opinion publique n'a pas été surprise par le changement de secrétaire d'Etat. C'est la tradition après les Jeux olympiques. Elle espérait surtout, en cette rentrée, des moyens nouveaux pour développer l'éducation physique et sportive à l'école et amorcer le redressement du sport français.

Ce projet de budget de 1977 qui concerne en réalité trois budgets — sport à l'école, subventions aux équipements, aides aux organisations sportives et de jeunesse — ne répond pas à cette attente.

Vos calculs fallacieux, monsieur le secrétaire d'Etat, pour atteindre le taux de 1,4 p. 100 n'ajouteront pas un liard au mouvement sportif, pas un gymnase, pas une minute d'éducation physique dans nos écoles !

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Ce ne sont pas mes calculs mais ceux de la commission des finances.

**M. Georges Hage.** Vous les avez faits vôtres, monsieur le secrétaire d'Etat.

Et quand on pense à tout ce que vous allez « accompagner » on entre véritablement dans le domaine du rêve !

Au contraire, ce budget voit sa part diminuer dans le budget global de l'Etat. Il n'augmente en effet que de 10,4 p. 100, donc moins que ce dernier — 13,7 p. 100 — et moins que le coût de la vie. Il souffre plus que tout autre de l'austérité voulue par le Gouvernement et passe de justesse, cette année, la barre des 7 pour mille.

S'il était adopté, le sport français s'enfoncerait encore plus dans la crise.

En effet, ce projet condamne à la régression le sport à l'école. Le tiers-temps pédagogique qui visait à intégrer le sport dans l'éducation et dans la vie quotidienne de l'écolier a totalement disparu.

L'objectif modeste des trois heures hebdomadaires dans le premier cycle et des deux heures dans le second, promis au VI<sup>e</sup> Plan, puis reporté au terme du VII<sup>e</sup> Plan, est de nouveau mis en cause puisque 1 552 postes ont été créés ces deux dernières années, au lieu de 2 400, et 652 seulement sont prévus en 1977 ! La moyenne horaire hebdomadaire ne dépassera pas les deux heures.

La réduction des crédits d'enseignement réduira plus encore la fréquentation scolaire des équipements sportifs : stades, gymnases et piscines. Procédez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, au dépôt de bilan et à la suppression des centres d'animation sportive coûteux, inutiles, démagogiques, objets d'un scandaleux gâchis ?

Dans le domaine de l'équipement, ce projet opère des coupes claires.

Les crédits de paiement destinés aux collectivités locales diminuent de 9 p. 100 et les autorisations de programme de 17 p. 100, sans compter le taux d'inflation.

Pourtant, la troisième loi de programme d'équipement sportif et socio-éducatif, qui ne répondait, selon la commission compétente du VI<sup>e</sup> Plan, qu'au quart des besoins, n'a pas été appliquée et nombre d'établissements scolaires sont totalement dépourvus d'équipements.

L'opération « 1 000 piscines » ? Il n'y en avait que 235 d'achevées à la fin de 1975. Les 2 000 C. O. S. E. C. ? A la même date, 1 000 seulement étaient financés. Pourtant de quels bataillons publicitaires ces équipements n'ont-ils pas été l'objet ?

On a connu les bassins d'apprentissage mobile — B. A. M. — dits plaisamment « piscines à roulettes ». Vous nous parlez d'équipements légers. A chaque ministre, son gadget. S'ils peuvent compléter de façon cohérente des équipements lourds structurant ces équipements légers, isolés, privés d'encadrement, ne sont-ils pas voués d'avance à la dégradation, à une pratique de bas niveau et à la désertion ?

Quant à l'aide au mouvement sportif, elle diminue nettement en francs constants puisque le taux de progression ne sera en réalité que de 3 p. 100 — 18 p. 100 cette année — et que les crédits de la préparation olympique, en dépit des résultats de Montréal, seront simplement reconduits.

Pourtant, l'Etat, par le biais de la T. V. A. sur les articles sportifs, encaisse trois fois plus que la dotation qu'il accorde au mouvement sportif.

En bref, c'est le signe moins partout. Dans un moment aussi critique pour le sport français, le Gouvernement persévère dans sa politique de désengagement financier, bien que les budgets précédents soient responsables de la crise actuelle.

Régression du sport à l'école et des milliers de jeunes professeurs compétents condamnés au chômage, des difficultés accrues pour les collectivités locales, des dépenses plus élevées pour les pratiquants, des fédérations et des clubs en quête perpétuelle de subsides, un sport de haut niveau voué aux expédients financiers, telles sont les caractéristiques de ce projet de budget. Voté, il ouvrirait une étape nouvelle de la privatisation, de l'affairisme, de la gangrène du sport par l'argent, condamnant toujours plus le mouvement sportif à régresser ou à se vendre.

Sur les 7 p. 1 000 du budget de l'Etat, 5 vont au sport à l'école, qui devrait normalement dépendre du ministère de l'éducation. Il reste 2 p. 1 000 pour les subventions d'équipement et les aides aux organisations sportives et de jeunesse.

A quoi servez-vous donc, monsieur le secrétaire d'Etat ?

A la limite, on peut dire que vos services parasitent votre propre budget. J'observe qu'avec nous, le journal *L'Equipe* aujourd'hui en convient.

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Mes services apprécieront l'opinion que vous avez d'eux, monsieur Hage !

**M. Georges Hage.** Je souhaite leur développement, mais dans le cadre d'un autre budget, monsieur le secrétaire d'Etat !

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** J'ai parfaitement entendu votre formule ! Ils l'apprécieront !

**M. Georges Hage.** Que peuvent signifier, dans de telles conditions budgétaires, votre disposition, que vous dites plus amène, à l'égard des professeurs d'éducation physique quand ceux-ci réclament la création de 9 600 postes en trois ans pour atteindre les trois heures d'enseignement dans le second degré, ou votre intention de faire preuve de moins d'autoritarisme — il y en avait donc — à l'égard du mouvement sportif quand ce dernier réclame une aide substantielle qui favorise un essor dans son indépendance, ou, encore, la consultation systématique de tous les intéressés quand ceux-ci se sont amplement exprimés à l'occasion de la loi Mazeaud ou qu'ils réclament le doublement du budget, sinon une nouvelle manière de tromper les sportifs et le sport français ?

Par exemple, que peut signifier cette journée nationale de novembre sinon pour les vocations nouvelles l'amertume des lendemains sans cadres et sans équipement, et pour ceux qui sont restés chez eux l'accusation d'une mentalité sportive déficiente ?

Nous sommes persuadés, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'une autre politique sportive est possible. Le sport français n'est pas voué à la perversion ou au dépérissement. Pourris les millions de pratiquants, les centaines de milliers de personnes bénévoles dont on a pu évaluer le dévouement en millions d'heures ?

Nous nous adressons à ces forces vives du sport français, à tous ceux qui aspirent à son développement pour qu'ils luttent avec nous pour le doublement de ce budget et pour l'application d'un plan d'urgence visant à promouvoir l'éducation physique et sportive à l'école et à amorcer le redressement du sport français. Ce plan fait l'objet d'une de nos propositions de loi. Quelle vienne en discussion, monsieur le secrétaire d'Etat, et nous aborderons alors les vrais problèmes.

Ce plan propose le rattachement de l'éducation physique scolaire au ministère de l'éducation. Il prévoit la mise en place effective du tiers-temps pédagogique, un plan de formation complémentaire d'instituteurs et autres conseillers pédagogiques et, pour atteindre au plus tôt les trois heures hebdomadaires d'enseignement dans le secondaire, étape vers les cinq heures, le recrutement annuel de 3 200 enseignants.

Pour l'entreprise, il propose l'établissement de conventions faisant obligation au grand patronat de promouvoir le sport, l'Etat, premier employeur, donnant l'exemple.

Pour les fédérations et clubs, il recommande une augmentation substantielle des subventions et, pour commencer, des réductions importantes sur les transports publics et privés.

Le champion mérite d'être soutenu et de bénéficier d'un statut parce qu'il a un rôle social et national à jouer et qu'il porte en lui une part de l'expression culturelle de son pays.

Ce plan propose encore le développement des sections sport-études, une aide spéciale aux clubs participant à la haute compétition, une augmentation des subventions et du nombre des cadres techniques au bénéfice des clubs et des fédérations. Il établit le droit pour les athlètes arrivés au stade de la haute compétition à des réductions et aménagements d'horaires, à des congés payés exceptionnels sans perte de salaire après concertation avec les syndicats et les fédérations et, s'ils sont étudiants, à des mesures concernant la durée des études et le passage des examens.

Pour les éducateurs, il prévoit la mise au point d'un statut établissant un niveau de rémunération, des moyens de travail, des garanties de situation en rapport avec leur compétence et leur mission. Cadres techniques et dirigeants, qui sont presque tous des salariés pourraient suivre sans entrave les stages nécessaires.

Nous réclamions enfin la mise en chantier, dès 1977, de tous les équipements prévus par la troisième loi de programme et l'élaboration démocratique d'une quatrième loi de programme 1978-1980, ainsi que la suppression de la T.V.A. sur le matériel et les équipements sportifs.

La crise du sport français est une composante et un reflet de la crise de notre société tout entière.

**M. Virgile Barel.** Très bien !

**M. Georges Hage.** Contrairement à ce que prétend Guy Drut, ce n'est pas le sport français qui est pourri, mais ce système et la politique du pouvoir qui le plongent dans la crise.

Sous les yeux de tous les sportifs, la majorité va-t-elle prendre la responsabilité de voter ce budget ?

L'austérité à l'égard du sport est inacceptable comme toutes les autres formes d'austérité proposées. Elle s'inscrit, elle aussi, contre le développement économique et le progrès social.

En refusant ce projet de budget, monsieur le secrétaire d'Etat, les sportifs, dont on dit abusivement qu'ils ne font pas de politique, refusent votre mauvaise politique sportive.

Ils lutteront avec nous pour arracher ces mesures d'urgence et préparer l'avènement du programme commun de la gauche, qui est, comme on l'a dit, le meilleur ami des sportifs. (Rires et exclamations sur divers bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.) Car il n'y a pas de solution purement sportive aux problèmes du sport. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Marie.

**M. Bernard Marie.** Monsieur le secrétaire d'Etat, les rapporteurs puis les orateurs qui m'ont précédé ont déjà commenté longuement et avec pertinence les chiffres inscrits dans votre projet de budget.

Je n'y reviendrai donc pas, me bornant plutôt à vous faire part de quelques réflexions. Vous venez d'être nommé à la tête d'un département dont, chacun l'a souligné, l'importance est de premier plan.

Il y a à peine trois mois, quelques-uns de mes collègues de l'intergroupe parlementaire pour le sport et moi-même avons pu assister aux Jeux de Montréal grâce aux services ministériels de votre prédécesseur et à Pierre Mazeaud lui-même.

Il nous a été possible de pénétrer, en quelque sorte, dans les coulisses, de rendre visite, dans le village olympique, aux athlètes français, de suivre leur préparation, de voir leur entourage et de comparer leur situation à celle de certains athlètes étrangers.

Mes collègues ne me démentiront pas si j'affirme que, dans l'ensemble, nos athlètes et dirigeants sportifs ont fait leur travail, accompli leur devoir, que dis-je, rempli leur mission. Et, pourtant, les résultats ont été parmi les plus décevants que la France ait obtenus depuis que les Jeux olympiques existent.

Certes, nous ne nous attendions pas à grand-chose. Nous espérions tout juste faire un petit peu mieux.

Mais, en présence d'une telle situation, nous devons nous demander quelles en sont les raisons. Est-ce que la France est une nation moins sportive que d'autres ? Les athlètes français seraient-ils, comme certains l'ont soutenu, moinsournés vers l'effort que les sportifs d'autres pays ?

J'ai pas mal voyagé dans le monde entier. Eh bien, je pense que la France n'est pas une nation moins sportive que d'autres. J'estime même qu'elle l'est plus qu'un certain nombre de pays qui obtiennent pourtant des résultats extrêmement satisfaisants sur le plan international, notamment aux Jeux olympiques. Le nombre des licenciés y est proportionnellement aussi grand, voire supérieur.

Cependant, les résultats sont là. Vous avez déclaré tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat — et je vous en sais gré — qu'il fallait repenser, sans doute en fonction des résultats enregistrés, notre politique du sport et celle de la jeunesse en général.

Y a-t-il une crise du sport français, comme on veut bien le dire ? Personnellement, je ne le crois pas. Nous avons connu dans le passé — et à mon âge on peut, hélas, remonter assez loin — des situations analogues à celle d'aujourd'hui. Il fut un temps où le sport français était encore moins aidé qu'à présent, où les membres des associations sportives scolaires et universitaires devaient se cotiser pour payer les déplacements dans le département ou la région. Or, on a toujours vu des athlètes émerger et atteindre le niveau international. Il en est d'ailleurs encore ainsi dans toutes les nations du monde.

On ne peut s'empêcher de penser, notamment quand on parle des sports d'élite, que des qualités intrinsèques à l'homme lui sont indispensables pour dominer ses concurrents. Ce n'est pas seulement un entraînement extrêmement poussé ou même les conseils du meilleur entraîneur qui pourra faire gagner une course olympique à un athlète dont les capacités physiques ne répondent pas à l'effort déterminé, de même que le meilleur entraîneur hippique ne ferait gagner le Grand Prix de Paris à un cheval !

Mais il n'en demeure pas moins que d'un sport de masse doivent émerger un certain nombre d'athlètes, mieux disposés que les autres, et à qui il faudra donner les moyens de s'élever au niveau de leurs concurrents étrangers. L'en est ainsi dans tous les pays, qu'ils soient d'économie socialiste ou d'économie libérale.

Je note simplement que l'Etat ne favorise pas toujours l'élite : c'est précisément ce qui se passe dans le pays qui a gagné le plus de médailles. Par conséquent, le problème doit être résolu, en dehors même de l'effort de l'Etat.

Puisque vous voulez repenser le rôle du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports, il conviendrait que la concertation de l'Etat soit plus soutenue.

Je me permets de vous rappeler, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'intergroupe parlementaire pour le sport compte 109 adhérents à l'Assemblée nationale. Nous sommes avant tout des hommes politiques et par conséquent, en pénétrant dans la salle de réunion, nous ne pouvons pas abandonner nos options politiques, mais nous nous efforçons d'orienter nos réflexions en tenant compte de l'ensemble du sport français et non pas purement et simplement en fonction de notions politiques.

Je rejoins les propos qui ont été tenus par M. Hage. Votre rôle d'animation sportive devrait être beaucoup plus important en France si les problèmes qui relèvent indiscutablement du ministère de l'éducation, c'est-à-dire l'exercice du sport à l'école et dans l'enseignement secondaire, n'incombaient plus au budget de la jeunesse et des sports. Indiscutablement, les dotations qui vous sont allouées sont essentiellement absorbées par les crédits de fonctionnement affectés aux professeurs d'éducation sportive dans les lycées et collèges. Cette charge deviendrait vraisemblablement légère dans le cadre du budget de l'éducation nationale, alors qu'elle pèse lourdement sur le budget de la jeunesse et des sports, ce qui vous empêche d'entreprendre par ailleurs des actions certainement plus bénéfiques.

Le sport doit s'adresser non seulement aux jeunes, mais aussi aux moins jeunes. Quelles mesures sont prises en leur faveur, en dehors des clubs sportifs et des fédérations sportives qui ne suivent d'ailleurs l'athlète que jusqu'à un certain âge ?

Il convient de poursuivre les contacts avec les présidents des différentes fédérations et de les approfondir. Une incitation doit être recherchée pour amener les fédérations sportives et les clubs sportifs à accroître les moyens dont disposent les licenciés, car le sport apporte à ceux qui s'y sont livrés dès leur jeunesse et qui l'ont pratiqué pendant un certain temps, une discipline, un sens de l'effort qui se retrouvent dans tous les domaines et notamment dans la vie professionnelle.

Cette préparation physique peut éviter le recours de plus en plus fréquent aux services de santé auxquels sont conduites à faire appel, à moyen ou à long terme, les personnes qui ne s'entretiennent pas physiquement. Si la France devenait une nation sportive, la sécurité sociale en tirerait profit.

Mais comment pouvez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, parvenir à faire de la France une nation plus sportive qu'elle ne l'est actuellement ? C'est un vaste programme que de vouloir permettre aux Français d'exercer tout au long de leur vie une activité physique dont ils bénéficieront à tous les instants de leur existence.

Le sport à l'école est pratiqué deux heures par semaine à partir de l'entrée dans les collèges d'enseignement secondaire et, en réalité, ces périodes n'occupent même pas la moitié de l'année, compte tenu des 209 jours de vacances au cours desquels les élèves ne font pas de sport. Ne serait-il pas possible de tirer parti de ces périodes de vacances prolongées — ce n'est pas un reproche, mais une constatation — pour occuper les enfants, notamment par l'intermédiaire des clubs sportifs ?

On a évoqué tout à l'heure les maisons de jeunes et de la culture, mais les quelques centaines qui ont été créées en France, ne peuvent pas s'occuper de toute la jeunesse. En revanche, plus de 100 000 clubs sportifs fonctionnent en France et leurs terrains sont, le plus souvent, désertés, sauf peut-être le samedi, le dimanche et les jours de la semaine où les écoliers n'ont pas classe.

Le problème est sans doute difficile à résoudre, mais vous avez également la possibilité d'utiliser les personnes bénévoles — au dévouement desquelles je rends hommage pour la dixième année consécutive — qui se dévouent pendant des heures, des jours, voire des semaines pour que les jeunes puissent se perfectionner dans le sport de leur choix. Des possibilités inemployées vous sont offertes.

J'évoquerai rapidement quelques problèmes.

A l'heure actuelle, trois chaînes de télévision diffusent des programmes plus ou moins intéressants. Or, je crois à la vertu de l'exemple. Une émission de radio consacre un quart d'heure chaque matin à la culture physique. Pourquoi la télévision ne reprendrait-elle pas cette idée à son compte ? La nation française ne deviendrait sans doute pas une nation sportive, mais elle pourrait s'initier, se perfectionner et assurer une certaine permanence de l'effort, ce qui contribuerait à améliorer la santé de tous les Français. Ce quart d'heure serait particulièrement utile et efficace, non pas les premiers jours, mais après une certaine pratique.

La radio et la télévision répondent à des besoins qui ne sont pas directement perçus. En revanche, il serait facile de persuader les Français de l'intérêt qu'ils ont à pratiquer un peu de culture physique chaque matin.

Dans le même ordre d'idées, pourquoi ne pas faire commencer la journée d'études par un quart d'heure ou vingt minutes de culture physique ? Je m'inspire à cet égard de l'expérience qui a été réalisée dans certains pays de l'Est, afin de trouver une solution aux difficultés rencontrées par les écoles et collèges et d'assurer ce que j'appellerai un tronc commun de l'éducation physique.

Cette solution ferait certainement appel à un nombre moins élevé de professeurs et les élèves arriveraient sûrement mieux réveillés à leurs cours, ce qui permettrait d'utiliser les heures de culture physique dans le cadre d'un sport optionnel.

**M. Emmanuel Hamel.** Mais on ne dort jamais aux cours !

**M. Bernard Mario.** Il faudrait demander cela à vos anciens professeurs !

J'évoquerai en conclusion les centres d'animation et les sections sport-études. Ces deux formules, lancées par votre prédécesseur, ont été critiquées mais elles présentent toutefois des aspects intéressants.

Certaines sections sport-études fonctionnent remarquablement bien et leurs résultats sont, au plan strictement intellectuel, supérieurs à ceux de bien d'autres sections du même établissement. Sans doute, un choix doit être fait, mais l'idée est valable et elle doit être approfondie et développée.

Quant aux centres d'animation, ils peuvent, dans certains cas, faire double emploi avec les clubs sportifs, mais ils participent d'une idée très intéressante. Les moyens sont-ils au

niveau des ambitions de votre prédécesseur lorsqu'il a créé ces centres ? Je l'ignore, mais il conviendrait de définir leurs relations avec les clubs sportifs.

Telles sont les quelques réflexions que je tenais à vous livrer, monsieur le secrétaire d'Etat. Vous nous avez indiqué tout à l'heure que vous aviez contacté toutes les fédérations. Je vous rappelle qu'il existe à l'Assemblée nationale un intergroupe parlementaire pour le sport, qui rassemble de très nombreux parlementaires. Ils œuvrent tous dans le même sens, même les jugements qu'ils portent sur l'action du Gouvernement et la matière de jeunesse et de sports sont parfois divergents.

Peut-être serait-il également intéressant que vous participiez, monsieur le secrétaire d'Etat, en dehors de la discussion budgétaire, aux efforts de réflexion que nous poursuivons dans le seul but de permettre à tous les jeunes qui veulent pratiquer un sport et à tous les moins jeunes qui veulent se perfectionner, de le faire dans les meilleures conditions. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Monsieur Bernard Mario, mon souhait est effectivement de travailler avec l'intergroupe parlementaire pour le sport, que vous présidez avec une grande distinction.

**M. le président.** La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement :

Discussion des conclusions du rapport n° 2563 de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de résolution n° 2522 de M. Defferre et plusieurs de ses collègues, tendant à insérer une commission d'enquête parlementaire sur l'utilisation des fonds publics alloués aux sociétés du groupe Marcel-Dassault. (M. Limouzy, rapporteur.)

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1977 n° 2524, (rapport n° 2525 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).  
Qualité de la vie :

Jeunesse et sports (suite) :

(Annexe n° 31. — M. Coulais, rapporteur spécial ; avis n° 2530, tome XI, de M. Rickert, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

Environnement :

(Annexe n° 30. — M. Rieubon, rapporteur spécial ; avis n° 2530, tome X, de M. Alloncle, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 2534, tome XV, de M. Raymond, au nom de la commission de la production et des échanges.)

Tourisme :

(Annexe n° 32. — M. Alain Bonnet, rapporteur spécial ; avis n° 2534, tome XIV, de M. Bégault, au nom de la commission de la production et des échanges.)

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :  
Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures cinquante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,  
JACQUES RAYMOND TEMIN.